



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 23 MAI 2023

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Le 23 mai 2023, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, BEGUERY, DIL, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs LEK, LIGNEUX, TOUIN

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE BRETON pouvoir à Madame DIL, Madame VIVIER, Mme MENDES, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N° 17

AIDE AU FINANCEMENT COLONIE DE VACANCES OMCA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant, la présentation du dispositif de colonie de vacances organisée par l'OMCA en partenariat avec Bravocolo pour l'été 2023.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

Accorde la participation du CCAS, pour les familles qui en feront la demande, à hauteur de 80 € pour les Quotients 1 à 5 et de 40 € pour les Quotients de 6 à 10.

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE

